

**CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA SAUVEGARDE
DE LA VIE HUMAINE EN MER, 1948**

Les Gouvernements de la République Argentine, du Commonwealth d'Australie, de la Belgique, de la République des Etats-Unis du Brésil, du Canada, de la République du Chili, de la République de Chine, du Danemark, de l'Egypte, de la République de Finlande, de la République française, de la Grèce, de la République d'Islande, de l'Inde, de l'Irlande, de la République italienne, des Pays-Bas, de la Nouvelle Zélande, de la Norvège, du Pakistan, de la République de Panama, de la République des Philippines, de la République de Pologne, de la République portugaise, de l'Union Sud-Africaine, de la Suède, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République fédérative populaire de Yougoslavie, désireux d'établir d'un commun accord des principes et des règles uniformes à l'effet de sauvegarder la vie humaine en mer:

Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce but est la conclusion d'une Convention destinée à remplacer la Convention de 1929 pour la Sauvegarde de la Vie Humaine en Mer ;

Ont désigné les Plénipotentiaires suivants :

Le Gouvernement de la République Argentine:

Le Capitaine de vaisseau Don Alberto J. ODDERA, Attaché Naval près l'Ambassade de la République Argentine à Londres.

Le Capitaine de frégate (R) Don Juan Eugenio PEFFABET, Chef de division des Services du Régime et de la Sécurité de la Navigation maritime et fluviale—Préfecture Maritime—Ministère de la Marine.

Lieutenant Ingénieur Constructeur naval Don Jorge R. MARTINEZ-VIVOT, Ministère de la Marine.

Le Gouvernement du Commonwealth d'Australie:

Le Capitaine de vaisseau Norman ROSKRUGE, Directeur par intérim de la Navigation, branche maritime, Ministère de la Navigation et des Combustibles.

Mr. Sydney POLLOCK, Ingénieur et Inspecteur en Chef des Navires, branche maritime, Ministère de la Navigation et des Combustibles.

Le Gouvernement belge:

Monsieur G. BERTRAND, Ingénieur en Chef, Directeur à l'Administration de la Marine.

Monsieur F. Van GOOL, Conseiller Nautique à l'Administration de la Marine.

Le Gouvernement des Etats-Unis de Brésil:

Le Vice-Amiral Gustavo GOULART (R), Président du Tribunal Maritime.

Le Contre-Amiral Antonio Alves CAMARA, Directeur général du Département de l'hydrographie et de la Navigation au Ministère de la Marine.

Le Capitaine de vaisseau Paulo Nogueira PENIDO, Attaché Naval près l'Ambassade des Etats-Unis du Brésil.

Commandant J. C. Rego MONTEIRO, Constructeur naval, chef de la division technique—Arsenal à Rio de Janeiro.